

Activités d'experts et coopérations interprofessionnelles

**dans le cadre des productions urbaines
et architecturales**

**BILAN DE LA CONSULTATION DE RECHERCHE
JUILLET 2003**

PILOTAGE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE :

Michel BONNET, Plan Urbanisme Construction Architecture

ANIMATION SCIENTIFIQUE DU PROGRAMME :

Véronique BIAU, École d'architecture de Paris-Val de Seine

Guy TAPIE, École d'architecture et de paysage de Bordeaux

membres du secrétariat scientifique de Ramau

SECRÉTARIAT DE LA CONSULTATION :

Colette JOSEPH, PUCA

DIRECTION DE LA PUBLICATION :
Thérèse EVETTE, Ramau
et Michel BONNET, PUCA

COMMUNICATION :
Josette MARIE JEAN ROBERT, PUCA

Illustration de couverture : Jean-Pierre Marchadour, Dactylographie (fragment), 1999.

Jury de la consultation

Le jury s'est réuni le 3 juillet 2002

Olivier PIRON, Président du jury,

Secrétaire permanent du Plan Urbanisme Construction Architecture
Ruth MARQUES, Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction
Jean-Michel DOSSIER, Ministère de l'Industrie
Pierre PELLARD, Direction de la Recherche et des Affaires Scientifiques et Techniques
Jacques ALLÉGRET, Institut pour la Programmation en Aménagement et en Architecture
Michel MACARY, Architecture et Maître d'Ouvrage
Anne-Michèle DONNET, Agence d'Urbanisme de Metz
Michel CALLON, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris
Robert PROST, École d'architecture de Paris-Malaquais
Claude PRÉLORENZO, École d'architecture de Versailles
Marc WECKSTEIN, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

Experts et rapporteurs de la consultation

Experts : Jacotte BOBROFF, LATTS/ENPC. Michel BONETTI, CSTB. Elisabeth CAMPAGNAC, LATTS/ENPC. Jean-Yves CHAPUIS, École d'architecture de Bretagne.
Marc COLOMBARD-PROUT, CSTB. Francis GODARD, Université de Marne-la-Vallée.
Jean-Pierre MARIE LE PAULMIER, PUCA. André PENY, DRAST. Jésus SANCHEZ, DGUHC. Marion SEGAUD, Université du Littoral, Dunkerque. Jean-Jacques TERRIN, Université technologique de Compiègne. Serge WACHTER, DRAST.

Rapporteurs : Michel BONNET, PUCA. Nicolas NOGUE, Ministère de la Culture et de la Communication, DAPA. Danièle VALABRÈGUE, PUCA/DAPA.

Secrétariat de la consultation : Colette JOSEPH

Communication : Josette MARIE JEAN ROBERT

Le bilan de cette consultation a été élaboré par Véronique BIAU, chercheur au CRH-CRESSAC, École d'architecture de Paris-Val de Seine et Guy TAPIE, enseignant-chercheur à l'École d'architecture et de paysage de Bordeaux.

Plan Urbanisme Construction Architecture

Michel Bonnet - Tél. 01 40 81 24 80 - Fax. 01 40 81 63 78

Mél. Michel.Bonnet@equipement.gouv.fr

Colette Joseph - Tél. 01 40 81 24 64

Josette Marie Jean Robert – Tél. 01 40 81 24 64,

Mél. josette.mariejeanrobert@equipement.gouv.fr

Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement

Arche de la Défense – Paroi Nord – 92055 Paris-La Défense Cedex 04

Animation scientifique du programme

Véronique Biau, E.A. de Paris-Val de Seine - Tél. 01 47 76 52 21

Mél. Veronique.Biau@paris-valdeseine.archi.fr

Guy Tapie, E.A.P. de Bordeaux - Tél. 05 57 35 11 00

Mél. Guy.Tapie@bordeaux.archi.fr

SOMMAIRE

7	Avant-propos
8	Les conditions de la consultation
8	Suivi et pilotage
9	1. Thèmes et finalités de la consultation
9	Les acteurs professionnels : profils, modes d'exercice, dynamiques collectives
10	Coopération interprofessionnelle et dispositifs partenariaux
11	2. Les thèmes abordés dans les propositions
11	Experts et mutations des champs de production
13	Dynamique des expertises amont : la programmation
14	L'urbain : mouvance des savoirs et des logiques d'action
16	Développement durable : une refonte des expertises
19	3. Remarques sur les propositions
19	Méthodes d'approche et positions de chercheurs
20	Terrains d'étude, statut de la comparaison internationale
20	Le milieu scientifique et professionnel mobilisé
21	Conclusion
23	4. Les propositions retenues
30	5. Tableau récapitulatif des propositions reçues

Avant-propos

La consultation de recherche dont le bilan est engagé ici revêt une particularité à signaler d'emblée : la définition de son cadre problématique émane non pas d'un spécialiste de la question mais d'un réseau de chercheurs constitué depuis plusieurs années.

Le réseau Ramau (activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme) a été créé en 1998 pour concourir à la pérennité et au développement du milieu de chercheurs et de professionnels qui s'est formé à l'occasion d'un ensemble d'actions de recherche incitatives du Plan Construction et Architecture et de la Direction de l'architecture et du patrimoine, durant les années quatre-vingt-dix. Pour ce faire, le réseau a engagé un ensemble de réflexions et de débats portant sur les diverses facettes des activités d'élaboration et de conception des projets de construction, d'aménagement ou de paysage en France et en Europe. Principalement soutenu financièrement et intellectuellement par les ministères de l'Équipement (PUCA) et de la Culture et de la Communication (DAPA), Ramau rassemble actuellement de façon régulière, outre les partenaires institutionnels et professionnels, une cinquantaine de personnes. Les publics potentiels du réseau forment trois "cercles" :

- celui des chercheurs du domaine considéré. Le réseau y joue un rôle de lieu de rencontre, d'échange et d'information, à vocation principalement scientifique ;
- celui des praticiens et des administrations directement intéressés au développement des activités de recherche et à l'accroissement des connaissances. Des membres de ces milieux participent aux débats d'orientation du réseau ;
- le réseau met ses productions à la disposition d'un public plus large et notamment des étudiants et des participants à la formation continue.

La question de l'interprofessionnalité est apparue, dès les premières rencontres des équipes et des personnalités du réseau, fédératrice par rapport à leurs préoccupations et à leurs thèmes de recherches. Elle a été approfondie lors des secondes rencontres du réseau¹ dont les débats ont nourri cette consultation centrée sur « les activités d'experts et les coopérations interprofessionnelles ».

Outre les enjeux de production de connaissances à destination des chercheurs, des acteurs des politiques publiques, des praticiens et de leurs organisations ainsi que des étudiants, communs à la plupart des programmes publics de recherche, cette consultation revêt des enjeux spécifiques. On attend, en effet, qu'elle participe au renforcement d'un milieu scientifique constitué autour des problématiques professionnelles et organisationnelles de la production architecturale et urbaine. D'une part, elle va permettre de poursuivre l'analyse du milieu des experts qui interviennent dans la production des espaces bâtis et aménagés. D'autre part, elle devrait produire une base de références et de connaissances communes entre chercheurs et professionnels.

Enfin, on souhaite qu'elle fournisse l'occasion d'élargir à des disciplines, des institutions qui n'y sont que peu représentées (sciences de la gestion, sciences juridiques, sciences politiques, ...) le milieu scientifique et professionnel actuellement couvert par le réseau.

Les conditions de la consultation

Conçu par le réseau Ramau, le texte de la consultation a été largement diffusé auprès des équipes de recherche publiques ou privées, des bureaux d'études et de tous les types de consultants qui ont pu être identifiés dans les domaines concernés par les thèmes de la consultation.

Les vingt-deux réponses reçues ont fait l'objet d'une double expertise et d'un pré-classement entre experts, rapporteurs des propositions et responsables scientifiques du programme. Cette première confrontation avait pour souci de tenir compte à la fois de la qualité intrinsèque des propositions et de leur pertinence par rapport aux attentes du programme.

Le jury de sélection s'est réuni le 3 juillet 2002 sous la présidence d'Olivier Piron, secrétaire permanent du PUCA. Il réunissait des scientifiques, des responsables administratifs et des acteurs opérationnels représentants ou non d'organismes professionnels. Aucun membre du réseau Ramau ne participait au jury

de manière à garantir l'indépendance de ce dernier par rapport aux auteurs de propositions, qu'ils soient ou non membres du réseau.

Suivi et pilotage

Le PUCA a confié à Véronique Biau (École d'architecture de Paris-Val de Seine) et à Guy Tapie (École d'architecture et de paysage de Bordeaux), tous deux membres du secrétariat scientifique de Ramau, l'animation et la coordination scientifique du programme de recherche constitué par l'ensemble des sept propositions retenues. Une journée de lancement du programme, qui se tiendra le 26 septembre 2003, permettra à l'ensemble des équipes de prendre connaissance des recherches engagées. Ensuite, un séminaire de suivi se déroulera tout au long de l'année 2004, en étroite articulation avec les activités Ramau, sous la forme de journées thématiques où seront associés la présentation des démarches et des premiers résultats des équipes engagées sur un thème et, sur ce même thème, des exposés de chercheurs ou de praticiens extérieurs au programme de recherche. En fonction de l'avancement des différentes équipes participant au programme, un colloque de valorisation des résultats de recherche pourra être organisé courant 2005 et une manifestation destinée à un plus large public en 2006.

Des publications individuelles et collectives pourront être envisagées à diverses étapes de l'avancement du programme.

1. *Cahiers RAMAU n° 2*, Interprofessionnalité et action collective dans les métiers de la conception. Actes des rencontres du Réseau Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme, 28 et 29 septembre 2000, Editions de la Villette, Paris, 2001.

1. Thèmes et finalités de la consultation

Bien qu'il soit porteur d'une image de traditionalisme, le secteur de la production du cadre bâti est sujet, comme l'ensemble de l'activité économique, à des mouvements qui questionnent fondamentalement ses modes d'organisation : on peut penser, entre autres, à l'exigence accrue de réactivité, aux dynamiques d'externalisation de certaines fonctions, au mode de production par projet, ou encore à la prise en compte des nouvelles technologies de l'information.

Trois facteurs sont déterminants dans les processus actuellement observables :

- tout d'abord, et au fur et à mesure que les fonctions se complexifient, les frontières professionnelles se déplacent, les marchés se redistribuent et les missions se fragmentent ;
- de ce fait, les tâches de coordination, les dispositifs de coopération prennent de l'importance, au sein de la maîtrise d'œuvre mais aussi à l'interface maîtrise d'œuvre/maîtrise d'ouvrage ;
- la relation de service traditionnelle entre client et prestataires est remise en cause : les maîtres d'ouvrage réagissent à l'augmentation de l'incertitude environnant leur action, en enrichissant leur expertise propre ou en recourant à des consultants externes, faisant par là émerger de nouveaux profils professionnels.

Cette évolution fragilise l'ensemble des classifications et des référentiels conventionnels en matière d'expertise et d'activité et appelle à une recomposition des savoirs, des savoir-faire et des dispositifs d'action. Tout ceci conduit à une remise en cause de la légitimité individuelle et collective des acteurs de ces milieux professionnels et donc, de la part de ces derniers, à des stratégies de labellisation et/ou de qualification qui devraient se déployer au cours des années à venir, dans un contexte d'ouverture

accrue des frontières européennes. Sur le thème des experts et des dispositifs de coopération interprofessionnelle, qui nous intéresse ici, les connaissances et analyses dont on dispose, et qui pour une large part sont issues de programmes de recherche récents, peuvent être classées en deux grandes catégories que l'on va développer ici :

- une approche privilégie les acteurs professionnels : individus, groupes professionnels, organisations professionnelles,
- l'autre s'attache davantage aux modes opératoires et aux relations interprofessionnelles auxquelles ils donnent lieu.

La consultation permettait d'entrer par l'une ou l'autre de ces deux catégories d'approche, mais accordait un privilège aux approches interprofessionnelles en partant de l'hypothèse que les enjeux actuels relèvent moins des compétences prises isolément que de leur mode d'articulation, de leur enchaînement et de leur relation à la décision économique et politique. En outre, un intérêt particulier a été accordé aux approches trans-nationales, notamment à l'échelle européenne, visant à mettre en lumière tant les convergences que les spécificités françaises des processus étudiés.

Les acteurs professionnels : profils, modes d'exercice, dynamiques collectives

Le champ de la production de l'espace bâti ou aménagé rassemble des groupes professionnels aux statuts divers : autour des professions réglementées, qui bénéficient d'un certain degré de protection mais sont toutefois traversées par de nombreux conflits internes, gravitent de nouveaux métiers, de nouveaux

profils plus ou moins engagés dans des stratégies de reconnaissance collective.

– De quel ordre sont ces stratégies (labellisation, qualification, certification?) et quels rapports entretiennent-elles avec les pouvoirs publics? Sur quelles formes de lobbying s'appuient-elles, quelle audience ont-elles auprès des praticiens, auprès des clients? Quelles sont leurs répercussions sur la structuration du milieu et l'organisation du travail?

– Quel impact ont, sur ces milieux professionnels plus ou moins cristallisés, l'ouverture des marchés et les dispositions réglementaires résultant de l'unification européenne?

Les milieux professionnels français, en matière de production de l'espace bâti ou aménagé, sont caractérisés par leur éclatement en de multiples structures de petite taille : à quel modèle de l'entreprise celles-ci se réfèrent-elles et de quelle culture gestionnaire sont-elles porteuses? Quelle place laissent-elles à l'innovation? Quelle importance accordent-elles à la « signature » individuelle?

Le secteur de la maîtrise d'œuvre voit son domaine d'action se diversifier : quels sont les transferts de compétences actuellement à l'œuvre entre maîtrise d'œuvre externe et maîtrise d'œuvre intégrée, dans les structures publiques ou privées de maîtrise d'ouvrage, et entre missions de conseil en amont, missions de conception, de gestion voire d'exploitation?

Plusieurs fonctions ou groupes professionnels, moins bien connus (métiers de l'urbanisme et de la ville, fonctions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, expertises de l'interface) pourraient faire prioritairement l'objet d'investigations approfondies. Comment leur contenu, et les frontières des missions qu'ils revendiquent, se définissent-ils? Comment les savoirs et les savoir-faire qui les fondent s'élaborent-ils, se diffusent-ils et se légitiment-ils? Dans quelles contiguïtés (pour quels clients, avec quels partenaires, et en concurrence avec quels professionnels) prennent-ils place?

Coopération interprofessionnelle et dispositifs partenariaux

Les dispositifs de la coopération interprofessionnelle, telle qu'elle agit au sein des milieux professionnels qui nous occupent ici, sont multiformes et, dans une large mesure, peu connus tant des praticiens que des chercheurs. Nous proposons trois angles d'approche de cette matière :

– Les cadres structurels de la coopération. Quelle portée ont les cadres réglementaires (missions, contrats, responsabilités, ...) sur les modalités de la coopération? Comment les concurrences économiques viennent-elles se combiner aux nécessités de la coopération selon les types de marché (privés, publics) ou selon l'importance et la nature du produit (logement, industriel-tertiaire, équipement, infrastructure, ...)? Comment les référents culturels, sous forme d'images, de positions relatives et d'horizons d'attente, interviennent-ils sur les modalités de la coopération?

– Une typologie des dispositifs de coopération. De l'intégration fonctionnelle à la coopération ponctuelle d'entreprises co-contractantes, en passant par la chaîne de sous-traitance, ou encore par des formes hybrides de ces diverses figures, les dispositifs de coopération sont multiples. Il est intéressant de les identifier, d'en analyser le fonctionnement et de s'interroger, par exemple, à leur propos, sur leur pérennité ou encore sur les modalités d'articulation des compétences et des responsabilités individuelles qui y ont cours.

– L'impact des nouvelles technologies de communication sur les coopérations. Comment ces technologies décalent-elles les enjeux de la coopération et le contenu même des tâches partagées? Quelles formes de savoir sollicitent-elles, quelles formes de pouvoir génèrent-elles?

2. Les thèmes abordés dans les propositions

A la lecture des vingt-deux projets de recherche reçus, diverses lignes de force apparaissent, pour certaines suggérées par le texte de la consultation, pour d'autres plus inattendues. Au risque de réduire la multi-dimensionnalité des réponses, nous avons choisi de faire apparaître leurs cohérences au regard des quatre thèmes transversaux suivants :

- experts et mutations des champs de production ;
- la dynamique des expertises amont, la programmation ;
- l'urbain : mouvance des savoirs et des logiques d'action ;
- le développement durable : une refonte des expertises.

Experts et mutations des champs de production

Dans le champ de la production urbaine, architecturale et constructive, il est commun de dire que l'on assiste à une redistribution générale des expertises autour du conseil, de la maîtrise d'œuvre, de la gestion, du contrôle, etc. Mais il est important d'entrer dans toutes les dimensions de cette question pour sortir de l'opposition un peu simpliste entre les discours catastrophistes sur le thème de la crise des savoirs et des métiers et ceux, idéalistes, de l'émergence, de l'adaptation et de la recomposition. Cela amène à reconsidérer le déplacement des frontières entre les domaines de compétences, la genèse des savoirs et des savoir-faire, les transactions entre experts et, finalement, leur identité et leur légitimité.

C'est ce que se proposent de faire sept propositions suivantes :

N°	Titre du projet
2	Le rôle des coopérations interprofessionnelles dans l'expertise et la conception des ambiances architecturales et urbaines. Designers sonores, concepteurs lumière. Resp. Cécile Regnault, Sandra Fiori, CRESSON/CERMA
4	Les groupements inter-professionnels de maîtrise d'œuvre et d'aménagement du cadre bâti dans le secteur de l'économie sociale solidaire. Resp. Sophie Szpirglas, ArpAe, association de réflexion sur la profession d'architecte
9	Transformation de la figure de l'expert dans les activités de reprise des cadres bâtis en Europe. (France, Italie, Suisse). Resp. Philippe Potié, École d'architecture de Grenoble avec l'Institut d'architecture de Genève, le département polytechnique de Turin, l'EPFL Lausanne
10	Place et impact des NTIC pour les coopérations interprofessionnelles des experts du bâtiment. Resp. Bruno Slama, Médiaconstruct
11	Pratiques professionnelles et impacts des services en ligne. Resp. Bernard Longhi, EDIBATEC Réalisation, BLC consultants
12	La médiation de l'expérience dans la production des opérations immobilières complexes. Resp. Michael Fenker, Laboratoire Espaces Travail (LET), École d'architecture de Paris-La Villette
19	Les représentations graphiques dans les cadres actuels de production du bâti. Les experts de l'image. Illustrateurs ou concepteurs ? Resp. Pierre Chabard, Bénédicte Grosjean, Laboratoire A.C.S., Laboratoire T.H.A.V. (Louvain)

L'un des problèmes auxquels une expertise doit continuellement faire face est la capacité à se construire, à défendre et à exercer ses propres savoirs. Un mode de travail coopératif, ou en réseau tel qu'il existe le plus souvent dans les approches par projet, remet en cause cette logique, puisque chacun négocie avec tous son propre savoir. On est bien dans une dynamique de l'économie contemporaine : le projet est une forme transitoire qui est ajustée dans un monde organisé en réseau. L'expertise est alors collective, traversant

les frontières disciplinaires; du fait de leur centralité dans les réseaux, certains experts occupent une place privilégiée (on pense par exemple aux chefs de projets).

Dans ces conditions, l'accumulation des connaissances liée à ces savoirs devient problématique. Le projet 9 (*Transformation de la figure de l'expert dans les activités de reprise des cadres bâtis en Europe. France, Italie, Suisse, Ph. Potié*) reconsidère les expertises et les interprofessionnalités à travers un contexte d'action non pas nouveau, mais posé dans des termes nouveaux: celui de la réhabilitation, qui cesse de relever du remède à une « pathologie » pour s'élargir à une « évaluation prospective, économique et environnementale des projets immobiliers ». Et le projet se propose, d'une manière monographique, de considérer les nouvelles expertises techniques, économiques et juridiques requises par cette nouvelle façon de poser le problème du patrimoine bâti.

C'est aussi en partant d'un contexte d'action spécifique, celui de l'économie solidaire, que la proposition 4 (*Les groupements inter-professionnels de maîtrise d'œuvre et d'aménagement du cadre bâti dans le secteur de l'économie sociale solidaire, S. Szpirglas*) s'attache aux relations contractuelles qui se nouent dans ce système de valeurs, mettant en avant le partage et le développement durable. Si des compétences spécifiques sont alors requises (en particulier pour l'accès aux financements dits « solidaires »), c'est surtout la mise en place de réseaux professionnels fondés sur les affinités, les proximités géographiques et les coopérations internationales qui attire l'attention des auteurs. La question sous-jacente est d'observer la traduction opératoire d'une connivence idéologique entre acteurs d'une opération (commanditaires et concepteurs), tant en termes de dispositifs contractuels qu'en termes de programmation et de mise en forme spatiale.

Partant du contexte des opérations complexes, mais dans une approche plus internaliste qui privilégie la réflexivité des acteurs sur leur propre pratique, la proposition 12 (*La médiation de l'expérience dans la production des opérations immobilières complexes, M. Fenker*) s'interroge sur l'expérience comme activité cognitive, sur « les éléments qui contribuent à l'élaboration des savoirs » et sur leurs relations avec les itinéraires professionnels. Cette proposition part de l'évolution dans la manière d'appréhender le travail, en continuité avec les débats actuels en sociologie et en économie du travail. Le concept d'expérience sert de base pour afficher ce renouvellement des savoirs,

de leur apprentissage et de leur échange. Son usage dans le champ de la production urbaine et architecturale ouvre peut-être d'autres horizons, secteur marqué par le rôle des professions et leur capacité de socialisation à une activité, un métier, à des tâches.

Alors qu'elle a toujours été une composante des pratiques des acteurs, l'expérience était considérée comme une boîte noire, inaccessible au point d'être naturalisée, rendue opaque à une compréhension et à une analyse de sa constitution et de son impact. Elle retrouve droit de cité, comme le montre la référence aux travaux nord-américains sur les mécanismes d'apprentissage organisationnels et en situation. Pour l'auteur, il s'agit d'appréhender « l'expérience comme une activité cognitive permettant d'acquérir ou de consolider une connaissance ». La notion d'expérience est alors en continuité avec une approche en termes de compétences plus aptes à saisir l'appropriation des connaissances en situation, ainsi que leur production qui va bien au-delà des savoirs officiels. Les situations de production urbaine et architecturale reflètent l'échange de diverses expériences, y compris celles qui n'ont pas le statut technique, et qui apportent leurs contributions au projet. Inscrites dans les itinéraires professionnels, les expériences successives sont un patrimoine individuel et collectif qui dépasse la seule détention de savoirs disciplinaires.

D'autres propositions soulignent le rôle crucial que joue la capitalisation d'expériences, en en faisant moins la propriété d'un individu qu'une propriété collective du secteur. Et l'on met alors l'accent sur le rôle du développement des instrumentations du travail en groupe, de logiciels qui fourniront des bases de connaissance rendant leur transmissibilité plus aisée ou de guides de conception renouvelés. C'est l'approche qu'adoptent les propositions 10 (*Place et impact des NTIC pour les coopérations interprofessionnelles des experts du bâtiment, B. Slama*) et 11 (*Pratiques professionnelles et impacts des services en ligne, B. Longhi*) très voisines tant dans leur formulation que dans les personnalités qui les portent. Pour la première, les questions posées sont celles de l'impact des nouvelles technologies informatiques de type services en ligne (Batibox, catalogues électroniques de produits, réalisation de maquettes numériques) sur les experts du bâtiment. Qu'en est-il de leur impact sur les concurrences entre fournisseurs situés le long de la chaîne d'approvisionnement? Ces technologies engendrent-elles de nouveaux métiers, comme par exemple ceux d'éditeur de catalogue technique ou de gestionnaire de maquettes numériques?

La proposition 11 adopte les mêmes axiomes de départ et se donne les mêmes objectifs que la précédente, mais repose sur une présentation plus détaillée, à la fois de la problématique des « places de marché construction » et de la méthodologie proposée pour appréhender l'impact des services en ligne sur les coopérations : tables-rondes d'acteurs, mais aussi études de cas.

Deux projets portant sur la recomposition des expertises répondent à la suggestion de la consultation de recherche, d'entreprendre des socio-graphies sur des groupes professionnels émergents, si cette entrée pouvait renseigner sur la structuration du milieu de la maîtrise d'œuvre et sur les enjeux des repositionnements qui s'y opèrent : l'un sur les designers sonores et concepteurs-lumière (projet 2, *Le rôle des coopérations interprofessionnelles dans l'expertise et la conception des ambiances architecturales et urbaines. Designers sonores, concepteurs lumière, C. Regnault / S. Fiori*), l'autre sur les experts de l'image architecturale (projet 19, *Les représentations graphiques dans les cadres actuels de production du bâti. Les experts de l'image : illustrateurs ou concepteurs ?*, P. Chabard / B. Grosjean).

Selon les auteurs de la proposition 2, la gestion de l'environnement sonore et la conception de l'éclairage ont été, jusqu'à une période récente, très marquées par une approche technicienne, normative et quantitative où l'expression de la technique est centrale et réduit la complexité des problèmes et des situations. Partant donc d'une position instrumentale et plus ou moins marginale de spécialiste technique, les designers sonores et les concepteurs lumière seraient en passe de « remonter » dans le processus pour assumer de réelles fonctions de conception en amont de la réflexion morphologique et spatiale.

On trouve là un parallèle avec la proposition 19, autre sociographie d'un profil professionnel en voie de constitution et/ou de légitimation, proposition dont le titre même renferme cette question cruciale : à quel moment du processus se situe l'intervention ? Partant d'une interrogation sur le statut des images perspectives dans la fabrication et la présentation des projets, les auteurs s'affilient à la démarche proposée dans le texte de la consultation, en se donnant comme objet l'étude catégorielle de la profession émergente d'expert de l'image : formations, structures professionnelles, savoir-faire spécifique, origine de la demande, modes de coopération mis en place.

On aura l'occasion, en abordant, au point suivant, la question des dynamiques à l'œuvre dans les exper-

tises amont, de s'interroger sur les enjeux spécifiques de légitimité liés à cette phase, de par la globalité des questions qui s'y jouent et la portée des décisions qui s'y prennent.

Dynamique des expertises amont : la programmation

N° Titre du projet

- 7 Un métier en mouvement dans un environnement complexe.
Resp. Michel Rochas, CAMO (Conseil et Assistance aux Maîtres d'ouvrage)
- 13 L'ergonome, l'humain et le bureau. Emergence internationale d'un nouveau membre de l'équipe de conception et de gestion de l'environnement du bureau. Comparaison France Allemagne, GB, USA, Canada.
Resp. Pierre Goumain, DesignErgo Inc
- 14 Transferts et interprofessionnalité universitaire, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage occasionnelle.
Resp. Didier Demazière, Laboratoire Printemps, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- 15 Etat de la construction et de la spécification de l'expertise des programmistes.
Caroline Gerber, Affluent – Attitudes urbaines

Les métiers de l'assistance et du conseil à la maîtrise d'ouvrage sont actuellement en fort développement, engageant une grande diversité de savoirs disciplinaires (sciences humaines, gestion, sciences juridiques, économie, ergonomie...). Sans doute viennent-ils combler, pour une part, l'asymétrie de compétence qui caractérise la relation de service entre le client et son prestataire ; peut-être aussi ces métiers participent-ils de la diversification des expertises convoquées autour de la conception architecturale et urbaine ainsi que de la démocratisation de l'usage de ces expertises.

Ainsi, la frontière entre acteurs savants et acteurs profanes s'estompe-t-elle dans des « forums hybrides », collectifs de débat et de décision publics caractérisés par la diversité des acteurs en présence (experts, acteurs politiques, techniciens, profanes)².

Cette situation participe au brouillage des séquences entre programmation, conception et parfois, aussi, gestion des espaces bâtis. La proposition 13 (*L'ergonome, l'humain et le bureau. Emergence internationale d'un nouveau membre de l'équipe de conception et de gestion de l'environnement du bureau, P. Goumain*) part de cette revendication, chez les ergonomes, d'une universalité de leur intervention : « L'ergonomie (ou facteurs humains) est la

2. On note d'ailleurs la référence très fréquente des équipes à cette notion, issue des travaux de Michel Callon.

discipline scientifique qui traite de la compréhension des interactions entre les humains et les autres éléments d'un système, de même que la profession qui applique la théorie, les principes, les données et les méthodes à la conception dans le but d'optimiser le bien-être humain ainsi que la performance globale des systèmes» (P. Goumain). Et partant du constat de l'émergence internationale du profil d'ergonome dans la conception et la gestion de l'immobilier de bureau, le regard est posé sur les modes d'exercice, les types d'intervention et les modalités de coopération de ces praticiens avec les acteurs traditionnels de la conception et de la gestion des bureaux. L'objectif ultime annoncé par le projet est de « proposer des recommandations stratégiques d'action future dans le but de favoriser le développement des conditions susceptibles de faciliter l'étude de l'humain et la participation des ergonomes au sein de l'équipe de conception et de gestion d'établissements de projets de bureau ».

Deux autres projets de cet ensemble thématique entrent sous la même étiquette de « sociographies de profils émergents », deux projets sur les programmistes émanant pour l'un de CAMO (projet 7, *Un métier en mouvement dans un environnement complexe*, M. Rochas), pour l'autre d'Affluent-Attitudes Urbaines (projet 15, *Etat de la construction et de la spécification de l'expertise des programmistes*, C. Gerber). Sur l'ensemble des métiers de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le projet 7 propose une approche typologique : « mapping des intervenants de l'acte de construire et des tâches qu'ils assurent ; mapping des tâches que peuvent assurer les assistants à maîtrise d'ouvrage » (M. Rochas).

En position très atypique au sein de ce groupe, la proposition 14 (*Transferts et interprofessionnalité universitaire, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage occasionnelle*, D. Demazière) émane d'universitaires participants à la programmation de locaux universitaires dédiés aux nouvelles technologies. Le dédoublement acteur-analyste de l'action, que l'on vient de constater dans les projets ci-dessus, est donc présent ici aussi mais dans le sens inverse, dans la mesure où il s'agit de spécialistes des professions, des compétences et des systèmes d'action, s'appuyant sur les matériaux issus de leur observation participante pour nourrir leur analyse. D'où le centrage de la problématique sur la notion de « transfert » et ses diverses déclinaisons : transfert des savoirs scientifiques par le biais des NTIC, transfert ou traduction des savoirs d'usage dans des documents de programmation, transactions identitaires entre les acteurs impliqués dans le processus complexe à l'œuvre dans cette opération.

L'urbain : mouvance des savoirs et des logiques d'action

Un ensemble de projets part des mutations urbaines à l'œuvre ces deux dernières décennies, prenant en considération le renouvellement des objets et des territoires ainsi que les conditions de l'action sur ces derniers, pour mettre en évidence la forte imbrication entre les espaces produits et les configurations relationnelles qui leur donnent naissance. Elles présentent l'intérêt de partir, pour la plupart d'entre elles, d'une ou plusieurs opérations urbaines récentes pour dégager des enseignements sur les types, les logiques et les caractéristiques fonctionnelles de l'action.

Comment se construisent les coopérations propres aux dispositifs d'intervention sur la ville, quand il s'agit de concevoir l'espace public ?

N° Titre du projet

- 1 L'interprofessionnalité en actes, l'exemple des infrastructures de transports urbain.
Resp. Elisabeth Courdurier, Patrice Godier GRAIN, École d'architecture et de paysage de Bordeaux, PAVE
- 5 L'espace public comme opérateur de coopération interprofessionnelle dans les interventions urbaines.
Resp. Alain Bourdin, Nadia Arab, ARDU (Laboratoires TMU et LATTs)
- 6 Les équipes interprofessionnelles comme systèmes d'acteurs dans le projet urbain : juxtaposition ou intégration ?
Resp. Loïc Rousselot, GERS
- 16 Institution des expertises urbaines dans la construction de l'action publique. Retour sur la métamorphose urbaine lyonnaise depuis les années 1960.
Resp. Fabrice Bardet, Jean-Yves Toussaint, Formequip, UMR 5600 avec INSA Lyon, IEP Lyon
- 17 Expertise et développement urbain ; analyse des relations entre coordination d'experts et délibération sociale.
Resp. Gilles Verpraet, SMASH, Société Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales, avec IFRESI Lille, Cornell University (USA)
- 20 De nouveaux territoires d'expertise et de coopération : les espaces en transformation (Paris, Ile-de-France, Brezoi, Sheffield, Dakar).
Resp. Sylvaine Bulle, ACT Consultants
- 21 Outil de gestion de l'information et interprofessionnalités dans la ville : spécificités françaises et perspective européenne.
Resp. Taoufik Souami, Laboratoire des Mutations Techniques et Sociales – CSTB

La proposition 5 (*L'espace public comme opérateur de coopération interprofessionnelle dans les interventions urbaines*, A. Bourdin, N. Arab) souhaite analyser le rôle du contexte local et le poids de l'objet à produire (un tramway, la reconquête d'une friche, un projet de développement...) dans la structuration des processus en œuvre et la mobilisation des expertises. Leur hypothèse est que les spécificités d'une inter-

vention urbaine ne sont pas des externalités qui alimenteraient une méthodologie transversale et universaliste du projet urbain. Selon eux, l'espace public (objet) et son aménagement sont le lieu pertinent pour questionner la production de savoirs locaux, enjeux de multiples coopérations et concurrences. Il importe alors d'éclairer la définition de ces termes, définition qui ne saurait se limiter à son acception juridique (des espaces privés sont l'objet d'usages publics) mais qui doit s'élargir à sa composante spatiale et sociale. En l'occurrence, la conception contemporaine de l'espace public s'est grandement modifiée : « On est parti de la conception classique, celle des aménageurs qui faisaient de l'espace public le lieu de la circulation, de la desserte et des réseaux, donc le réduisaient à une analyse en termes de voiries, pour arriver aujourd'hui à des définitions sophistiquées en termes de paysage, d'ambiances, de symbolisme » (A. Bourdin, N. Arab).

Dans cet ensemble de propositions, les hypothèses des auteurs font une large part à la notion d'hybridation des savoirs et des logiques d'action (notions de « concurrence » empruntée à Midler, de « forum hybride » ou de « conférence de consensus » empruntées à Barthe, Callon et Lascoumes). La proposition 1 (*L'interprofessionnalité en actes, l'exemple des infrastructures de transport urbain, E. Courdurier, P. Godier*) applique ces notions au domaine de la conception des infrastructures de transport urbain et à l'ouverture des cultures d'ingénierie à d'autres expertises. La mise en place de transports publics urbains de surface, le tramway notamment, condense en effet les problématiques actuelles de la ville et de ses modes de fabrication : défi technique, instrument d'une politique urbaine et de reconfiguration des espaces publics, reflet d'une nouvelle culture urbaine reconsidérant la toute-puissance de l'automobile. Les nouveaux réseaux de transport collectif confirment le rôle des collectivités locales sur l'aménagement de leur territoire en même temps qu'ils mettent en œuvre des coopérations complexes, qui s'accompagnent d'une mutation des expertises.

Dans ce cadre, les coopérations interprofessionnelles, que cette proposition se donne comme objet d'observation, s'ajustent à de multiples niveaux : intégration des stratégies des collectivités locales (tant en termes financiers que dans leur gestion de l'opinion publique) ; conciliation des imaginaires techniques (ingénierie) et spatiaux (architectes ou paysagistes) ; développement des rôles de la régulation et de la médiation. De manière précise, il est postulé que la reconfiguration de la nature de la commande dans ce domaine (planification urbaine, et financière, nou-

velles prestations de service, préoccupations environnementales et réactivité des citoyens) et des dispositifs d'acteurs (management de projet, évolution des méthodes de travail des professionnels concernés) favorise l'émergence de savoirs locaux. Dans une certaine similitude avec la proposition 5, la question de l'espace public semble provoquer une reconfiguration des frontières disciplinaires et interroger les équilibres professionnels du secteur.

La proposition 16 (*Institution des expertises urbaines dans la construction de l'action publique. Retour sur la métamorphose urbaine lyonnaise depuis les années 1960, F. Bardet, J.Y. Toussaint, M. Zepf*) part aussi du constat que les interventions urbaines réunissent désormais une multitude d'experts dont les finalités sont divergentes. Elle se propose de mettre en évidence l'évolution des expertises urbaines depuis le modèle technocratique de l'action publique urbaine des années cinquante jusqu'au concept contemporain de « gouvernance », en passant par le modèle de l'expertise urbaine concurrentielle de la fin des années soixante et des années soixante-dix. Le modèle technocratique, caractéristique d'une logique d'Etat où le rôle des ingénieurs des ponts et chaussées est prépondérant, a impulsé un marché des études urbaines, soutenu par la DATAR et les OREAM, et la constitution de bases d'information socio-économiques qui amèneront les universitaires sur ce champ-là. Le passage de ce modèle à celui de la démocratie participative suppose un double mouvement de transformations des modes de gouvernement (émergence des collectivités locales qui se dotent de leurs propres instruments de mesure en concurrence avec ceux de l'Etat) et des expertises (remise en cause de l'expertise des urbanistes et des architectes par les experts amont, universitaires, géographes, économistes...). Ces mouvements sont particulièrement repérables en amont des processus décisionnels, en particulier par l'accès des publics profanes à la parole légitime dans les phases amont de la décision publique. Le profane, dans toute sa diversité et sélectivité (n'importe qui n'est pas convoqué pour donner son avis), devient une cible et est porteur de convictions, d'idées, de demandes qui pénètrent les projets et les solutions réalisées.

Les expertises de l'intervention « douce », attentive à la demande sociale et s'inscrivant dans la durée, ainsi que la problématique actuelle de la démocratie participative sont au cœur du projet 20 (*De nouveaux territoires d'expertise et de coopération : les espaces en transformation, S. Bulle*). Son questionnement part du constat de la rapidité des changements urbains et des difficultés que rencontre leur régulation. C'est,

notamment, l'aménagement de quartiers périphériques de métropoles (Paris, Brezoi, Sheffield, Dakar) qui est en cause, en ceci qu'il oblige à reconsidérer l'approche fonctionnelle en portant plus d'attention aux cycles naturels de l'espace et à l'usage quotidien. En ce sens, il y a une demande d'expertise de proximité plus apte à résoudre les tensions locales et à rétablir la place du citoyen dans les décisions urbaines. L'expert urbaniste, régulateur, réparateur ou pacificateur des dysfonctionnements de la métropolisation est alors mobilisé. C'est une expertise militante tout autant que professionnelle qui se dessine, participative et citoyenne, co-produite par les citoyens et par les experts mandatés. Cette action passe par la mise en place d'ateliers plus aptes à la créativité et à l'ouverture décisionnelle qu'un projet formel, qui a tendance à se clore sur lui-même.

La proposition du GERS (projet 6, *Les équipes interprofessionnelles comme systèmes d'acteurs dans le projet urbain : juxtaposition ou intégration ?*, L. Rousselot) part, elle aussi, d'un certain constat de crise des expertises de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale. Son argument est que pour aborder et traiter la complexité accrue des problèmes soumis aux experts de ce domaine, il est indispensable de passer d'une approche résolutoire à une approche réflexive. Tous les experts intervenant en amont des décisions sont soumis à une nécessité de « déstabilisation constructive » par la confrontation de leurs différents savoirs et la remise en cause du noyau de leur identité professionnelle. Ces situations valorisent la capacité d'analyse, ainsi que l'aptitude à mettre en œuvre une méthodologie et à en dégager des enjeux d'interventions. Elles sont supposées, par les auteurs, autoriser des approches réflexives et plus ouvertes, plus fusionnelles, alors que l'approche résolutoire serait potentiellement plus conflictuelle parce que plus refermée sur les certitudes disciplinaires.

Si l'on perçoit la remontée en puissance d'une conception militante de l'expertise urbaine, en particulier quant à l'implication des usagers et citoyens, une conception plus classique de la science urbaine se maintient et évolue en fonction du progrès technique. Dans le cas du recueil, du classement et du partage des informations urbaines, les activités n'ont qu'une apparence de neutralité, comme l'indique le projet 21 (*Outil de gestion de l'information et interprofessionnalités dans la ville : spécificités françaises et perspective européenne*, T. Souami). Avec les systèmes d'information urbaine, on aborde la question de l'interface entre expertise informatique et expertise planificatrice des

services d'urbanisme locaux, sous l'autorité d'une collectivité locale qui a ses propres enjeux à créer un forum de connaissance permanent et durable. La gestion de l'information est l'une des clés du patrimoine cognitif des experts et de la définition de la stratégie des villes (information sur les lieux ou les sites; informations sur les modes de travail sur les projets urbains). Cela implique de mobiliser les outils et les ressources des systèmes techniques actuels (informatisation, communication) pour produire cette connaissance (SIG, Systèmes experts d'aide à la décision, sites Internet pour la communication avec les habitants, bases de données réglementaires...). L'élaboration de ces nouveaux outils et leur usage dans la coopération avec d'autres spécialistes, au sein de la même organisation ou à l'extérieur, supposent la construction d'une expertise collective. Autre donnée essentielle, l'internationalisation des références – les bases de connaissance vont bien au delà des territoires de chacun – impulse et soutient ce mouvement. C'est une forme de mise en réseau des savoirs urbains locaux.

Le projet 17 (*Expertise et développement urbain ; analyse des relations entre coordination d'experts et délibération sociale*, G. Verpraet) porte sur les rapports entre élus et experts de la conception. Il se donne pour objet l'analyse de la collaboration entre les experts et l'analyse de la délibération publique dans ses capacités à faire évoluer la conception et à prendre en compte la différenciation des développements urbains.

Dans cet ensemble thématique, les propositions 1, 5 et 16 ont été retenues par le jury. Parce que ces propositions déploient à la fois des problématiques convergentes en différents points, et des objets ou des situations très complémentaires, les évaluateurs sont optimistes quant aux dynamiques que pourra connaître le programme de recherche sur ce thème. Les hypothèses énoncées permettent de penser que ces recherches mettront en évidence la force des contextes locaux et, plus précisément, la constitution de savoirs locaux et/ou de savoir-faire très contextualisés, relayant les modes de faire plus homogènes et normatifs préalablement pratiqués par l'Etat.

Développement durable : une refonte des expertises

Sur ce thème, les quatre propositions reçues sont riches et développées, ne cédant pas à l'idéologie ou à la mode. Développement durable et environnementalisme sont définis et situés l'un par rapport à l'autre; les principaux jalons de l'histoire de ces notions

récentes sont posés. Les propositions partagent l'hypothèse de départ que le développement durable ouvre une nouvelle ère d'action, portée par des valeurs, des techniques et des modes opératoires nouveaux : la ligne de partage entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre est plus floue, le facteur-temps est reconsidéré, la commande donne lieu à « itération » (projet 8, *La durabilité dans le projet urbain : renouvellement des modalités de coopération interprofessionnelle. Une étude comparative entre la France et la Suisse*, B. Vayssière) ou encore à une « re-conception progressive » (projet 22, *Nouvelles expertises dans la conception d'ouvrages verts*, J.-R. Barthélemy, M. Rigaud). De nouveaux experts émergent, dont les chercheurs veulent identifier les profils, mesurer les légitimités, situer le rôle par rapport aux professionnels « classiques » et, enfin, appréhender les réseaux qu'ils constituent.

L'un des phénomènes observés est l'avènement d'un nouveau corps de valeurs et d'intentions, associé à la notion de développement durable : solidarité diachronique et synchronique avec l'ensemble des habitants de la planète, principe de précaution, priorité aux dispositifs « *bottom-up* »... Si l'effet conjoncturel est indéniable, la référence internationale prise par les équipes dans l'appréciation de ce processus, donne une grande amplitude à l'impact d'un tel cadre de pensée.

N° Titre du projet

- 3 Nouvelles expertises en « construction durable ». Emergence, coopération et intégration dans la conception.
Resp. Eric Henry, Martin Symes, CRISTO-CNRS, University of the West of England
- 8 La durabilité dans le projet urbain : renouvellement des modalités de coopération interprofessionnelle. Une étude comparative entre la France et la Suisse.
Resp. Bruno Vayssière, Fondation Braillard, Architectes, INSA Lyon, IUG Grenoble
- 18 Les transformations du marché des bâtiments agricoles. De l'influence d'un dispositif incitatif (les CTE) sur les stratégies et coopérations interprofessionnelles.
Resp. Nicolas Golovtchenko, CERTOP-CNRS (UMR 5044), École d'architecture de Toulouse
- 22 Nouvelles expertises dans la conception d'ouvrages verts.
Resp. Jean-Roland. Barthélemy, Marguerite Rigaud, Fondation des Villes

Certains affirment (projet 3, *Nouvelles expertises en « construction durable ». Emergence, coopération et intégration dans la conception ; comparaison France/GB*, E. Henry/M. Symes) que le développement durable est un nouveau paradigme qui s'impose aux professions de l'aménagement urbain et de la construction. Cette analogie avec l'histoire des révolutions scientifiques a pour objet de saisir la portée historique des changements en œuvre, au-delà d'évo-

lutions plus factuelles. Ce système de pensée a des conséquences profondes sur les produits architecturaux et urbains et les manières de les concevoir et de les réaliser. Quatre préoccupations sont listées par cette équipe de recherche. Elles renouvellent les paramètres de la programmation et de la conception : préserver les environnements naturels et patrimoniaux ; intégrer dans les mécanismes décisionnels les exigences du futur et des évolutions technologiques et sociales à venir ; pratiquer l'équité ; faire place à la participation des usagers profanes et autres. Pour les auteurs, le premier et le troisième critères sont nouveaux et posent inévitablement question à la conception.

Plus généralement, le paradigme du développement durable résulte du métissage de deux logiques, l'une environnementaliste, l'autre politique. L'on admet, dans le débat sur la durabilité, la capacité d'approches environnementalistes à mesurer et à promouvoir des solutions économes, moins destructrices ou polluantes... et on reconnaît donc la force prédictive de catégories scientifiques et expertes. En matière de décision politique et sociétale, le débat est plus ouvert et antagonique car c'est un véritable projet de société dont il s'agit de débattre. La logique environnementaliste doit-elle ordonner le développement durable et soumettre les autres ? Alors même que le développement durable n'a pas encore de définition stable et univoque et l'on identifie à son propos davantage de préoccupations que des certitudes scientifiques, politiques et professionnelles.

En outre, le développement durable réagit sur les professions de plusieurs façons : renouvellement des savoirs de chaque expert ; rôle d'experts managers chargés de réaliser la mobilisation efficace de toutes les disciplines ; émergence de professionnels de la critériologie du développement durable. Ce dernier point semble déplacer sur d'autres terrains la controverse entre ingénieurs et architectes (rôle du CSTB et de l'association HQE très proche de l'ingénierie), les premiers imposant les démarches objectivantes de la mesure aux dépens d'approches spatiales, ou d'autres encore, plus globales et transversales. Cette entrée environnementale par les critères minimise alors la dimension politique et sociale contenue, par ailleurs, dans les volontés d'équité et d'approche du futur. C'est la répétition d'une domination de la culture technique de la part des spécialistes, métissée des critères de développement durable.

Les savoirs des professions sont interrogés, comme celui des ingénieurs prédisposés à faire de la

mesure objective le salut de la société ou la résolution des problèmes. « Dans la situation française au moins, il est possible ou probable qu'un nouveau fossé puisse se creuser entre 'experts-savants' et 'utilisateurs-ignorants' », écrivent Eric Henry et Martin Symes. Sauf à se situer dans des dispositifs politiques alternatifs (mouvement anti-mondialisation, écologistes, par exemple), le danger est de rejouer dans les mêmes termes le savoir technocratique.

Sur le même registre, les auteurs de la proposition 22 (*Nouvelles expertises dans la conception d'ouvrages verts*, J.-R. Barthélemy, M. Rigaud) affirment la particularité de la France. Celle-ci est en retrait dans l'intégration d'une démarche environnementaliste et l'on a des difficultés à reconnaître au développement durable sa capacité à introduire un véritable changement dans la conduite des politiques publiques. Encore à ses débuts, elle représente une variable supplémentaire, presque exotique. Elle ne dirige pas les processus de production de l'espace bâti et urbain alors qu'elle est, comme beaucoup le pensent, un vecteur de changement fondamental, paradigmatique. Sans nier non plus les incertitudes qui pèsent sur la gestion de cette dimension, la France n'intègre ces aspects qu'au prisme dominant de la haute qualité environnementale, dans une démarche techniciste. L'hypothèse de cet échec relatif ou de cette difficulté à pénétrer les systèmes d'acteurs actuels, tient à la remise en cause des processus de programmation et de conception ainsi que celle des savoirs de nombreux acteurs peu familiarisés à une approche verte. Les élites techniques et politiques sont marquées par la confiance en l'ingénierie et en la rationalité critériologique, et sont encore réticentes à favoriser des démarches globales qui obligerait à des changements de référentiels. La comparaison avec les Pays-Bas et le Japon apporte des références contrastées.

Dans le cadre législatif suisse (proposition 8, *La durabilité dans le projet urbain : renouvellement des modalités de coopération interprofessionnelle. Une étude comparative entre la France et la Suisse*, B. Vayssière), le développement durable semble avoir une inscription plus en rapport avec les mentalités, sensibles à ces questions. Plusieurs paramètres de projets renouvellent la conception : la prise en compte élargie de données contextuelles (incidences sur le cadre naturel et sur les activités sociales préexistantes); nouvelle conception du temps des projets (intergénérationnels) et de leur incidence sur des paramètres comme les bilans énergétiques, l'exploitation et le démantèlement des bâtiments. L'hybridation

des logiques environnementales, techniques et sociales, génère un cadre décisionnel plus démocratique, conduisant la « foule des acteurs » à redéfinir leur mode d'action. L'un des effets chez les professionnels est de reconfigurer leurs missions vers des démarches plus globales, associant en amont les prestations de programmation, de maîtrise d'œuvre et de pilotage : « Les professionnels impliqués négocient rôles et compétences respectives dans l'élaboration d'un projet qui se présente moins comme une réponse technique mais davantage comme la construction d'un problème » (B. Vayssière). C'est un signe fort d'un déplacement des enjeux du côté de la demande et de la commande et l'orientation vers d'autres modes de collaboration interprofessionnelle.

De façon plus spécifique, l'intégration de préoccupations paysagères modifie le mode de production et de conception des bâtiments agricoles (projet 18, *Les transformations du marché des bâtiments agricoles. De l'influence d'un dispositif incitatif (les CTE) sur les stratégies et coopérations interprofessionnelles*, N. Golovtchenko). Archétype d'une filière industrialisée, premier marché en France en nombre de mètres carrés construits, cette nouvelle donnée implique une réorganisation des professionalités engagées, du chaînage des compétences et aboutit à la production des hangars métalliques, signe profond et durable de la transformation de la société rurale. Dans cette mise en scène du paysage, ce n'est pas simplement les caractéristiques techniques et architecturales qui sont en cause, mais la mobilisation convergente de réseaux d'acteurs obligés d'ajuster leurs stratégies et leurs pratiques pour faire face aux changements imposés par des perspectives plus esthétiques et d'intégration paysagère.

Ces orientations de recherche et le cadre problématique posé manifestent, de manière imbriquée, des changements socio-historiques et des systèmes professionnels ou d'expertise. Le développement durable ouvre une autre ère d'action, portée par des valeurs et des techniques nouvelles. Les solutions expertes sont questionnées, vécues comme partielles et sujettes à contestation et à améliorations successives. Trois des quatre équipes se situent d'emblée à l'échelle internationale (Pays-Bas, Grande-Bretagne, Allemagne, Suisse, Japon) permettant une bonne mise en perspective de l'ajustement des cultures techniques nationales par rapport aux enjeux du développement durable (projets 3, 8, 22). La comparaison qu'elles permettent est d'un précieux concours pour situer la réactivité de chaque situation nationale.

3. Remarques sur les propositions

Méthodes d'approche et positions de chercheurs

Les experts et le jury ont noté qu'un genre de démarche retrouvait de la vigueur : celui de l'auto-observation. Ce dispositif pose un réel problème d'objectivation du regard, chercheurs et acteurs se recouvrant parfois jusqu'à la confusion, lorsque le cadre expérimental n'est pas assez défini. L'intérêt se réduit quand le modèle théorique est absent ou quand on s'approche d'une auto-justification, entreprise de légitimation de ses propres démarches, conduisant à une occultation du véritable terrain d'investigation.

Les évaluateurs de la consultation ont considéré que certaines propositions souffraient de cette ambiguïté. L'une d'elle, dont la problématique est jugée clairement exprimée et particulièrement pertinente, identifie la congruence entre le développement des métropoles (notamment ces tissus intermédiaires en déshérence, objets de transformations contradictoires, territoires sans âme ou d'exclusion qui doivent reconstituer leur identité) et le renouvellement des expertises que cette situation appelle dans la relation entre savoirs de base (chercheurs) et savoirs opératoires (intervenants). Sur des sites soumis à des processus communs par l'ampleur des changements, mais confrontés à des conditions urbaines, économiques, culturelles et locales très différentes, les auteurs de cette proposition pratiquent eux-mêmes les expertises urbaines qu'ils cherchent à étudier. L'observation du déroulement des ateliers qu'ils ont conçus et auxquels ils ont participé, doit permettre d'interroger ce type d'expertise. Les évaluateurs ont estimé que la notion d'expertise restait alors en creux dans ses déterminants plus contextuels, car rien n'était dit sur sa genèse et son histoire : en quoi ce courant se

distingue-t-il de la planification officielle ? En quoi les auteurs reflètent-ils, au travers de leurs interventions actuelles, une approche singulière des questions urbaines ? Les évaluateurs ont considéré qu'il manquait une perspective structurelle, un volet qui élargisse les références et objective ainsi le regard et assure la pertinence de ce regard.

C'est aussi le cas d'une autre proposition qui propose d'extraire d'une expérience vécue, la construction d'un savoir en matière de coopérations dans lesquelles les auteurs ont été directement impliqués. Certes des procédés techniques comme, par exemple, ne pas interroger directement la personne avec qui on a travaillé, minorent les risques de tronquer la réalité. Mais cela a paru trop incertain aux yeux des experts et jurés de la consultation. Les mêmes inconvénients marquent une proposition émanant d'un milieu qui semble s'auto-légitimer pour produire une réflexion sur des procédés techniques.

Une dernière proposition relève aussi de cette logique. Pour analyser l'émergence internationale du rôle d'un corps de métier, les auteurs de la proposition sollicitent des professionnels-experts à même d'analyser la situation dans plusieurs contextes internationaux. L'interprétation serait opérée par les acteurs eux-mêmes, sans que l'on connaisse les outils d'analyse mobilisés. Au cœur du dispositif, on retrouve encore les tables-rondes d'acteurs. Les évaluateurs ont estimé que, si celles-ci ne manquent pas d'intérêt, elles ne s'inscrivent pas dans un cadre méthodologique susceptibles de parvenir à une objectivation des situations.

En balance avec ces différents risques, l'attitude de « praticiens réflexifs »³ peut faciliter l'accès à des

3. Schön (Donald), *The reflective practitioner ; how professionals think in action*, Basic Books, New York, 1983.

données empiriques et qualitatives. Ces pratiques d'auto-observation révèlent aussi un aspect des changements observés dans le domaine étudié. L'intérêt pourrait donc être réel, si ce choix méthodologique était associé à une conceptualisation rigoureuse des phénomènes observés et à leur inscription dans une logique structurelle (courants d'idées, histoire d'un champ d'expertise, position d'acteurs dans un système de production). Ou bien alors quand les conditions d'observation sont bien définies et arrêtées.

Terrains d'étude, statut de la comparaison internationale

La démarche comparative est présente dans un certain nombre de propositions. Parfois, la comparaison est initiée par le simple constat qu'un processus touche plusieurs pays de manière similaire ; on y voit le signe de son importance stratégique, ou bien le reflet d'une mondialisation des systèmes économiques et d'expertise. Par exemple, l'hypothèse de la montée en puissance de l'ergonomie renvoie non seulement au fait que cette expertise est commune à de nombreux pays développés, mais encore que les entreprises multinationales qui la sollicitent pour concevoir leurs stratégies spatiales, ont des territoires d'action plus larges que les frontières d'un Etat.

Mais comment se doter des outils d'observation adéquats pour valider cette hypothèse et en mesurer les répercussions ? Dans certains projets, la comparaison s'appuie sur la sollicitation d'acteurs et d'experts, correspondants des chercheurs dans les différents pays pris en compte et qui incorporent, par leurs pratiques et leurs capacités d'analyse, une vision comparée.

La problématique du développement durable engendre très naturellement, avec la question des effets nationaux et socioprofessionnels du nouveau cadre imposé (valeurs, concepts, modalités d'action, produits...), le souci de porter l'analyse à une échelle internationale. Une comparaison franco-suisse (projet 8, *La durabilité dans le projet urbain : renouvellement des modalités de coopération interprofessionnelle. Une étude comparative entre la France et la Suisse*) se donne pour tâche de repérer dans ces contextes de situation transfrontalière, les effets de cette nouvelle donne. C'est aussi le cas de la comparaison proposée entre la France et la Grande-Bretagne (projet 3, *Nouvelles expertises en « construction durable » Emergence, coopération et intégration dans la conception ; comparaison France / GB*) pour mesurer les effets communs et singuliers de ce nouveau paradigme. Dans ce dernier cas, c'est une investigation à

de multiples niveaux qui est envisagée : la recherche des sensibilités nationales ; la position des professionnels ; la dynamique des projets engagés. Un autre projet (projet 22, *Nouvelles expertises dans la conception d'ouvrages verts*) part d'une comparaison entre France, Pays-Bas, Japon et Allemagne, démarche pertinente pour saisir le niveau de sensibilité des cultures nationales à l'approche environnementale et pour observer la mise en œuvre des processus adoptant le développement durable comme finalité.

Le milieu scientifique et professionnel mobilisé

Le thème de la consultation a intéressé des milieux assez différenciés, même si le cœur de l'initiative se tient bien dans les instances d'enseignement et de recherche traditionnellement concernées par les appels d'offres du PUCA (Écoles d'architecture, départements d'urbanisme des Universités, grandes écoles). Parmi les vingt-deux propositions reçues en réponse à cette consultation, on peut distinguer :

- des projets issus d'équipes universitaires seules ou groupées (universités, écoles d'architecture, écoles d'ingénieurs). C'est le cas le plus fréquent (12 réponses).

- des projets mixtes bureaux d'études – équipes universitaires, mais dans lesquelles le mandataire est le bureau d'études, qui regroupe autour de lui des compétences d'analyse et de réflexion. Ainsi voit-on GRAIN, DesignErgo au Canada, Affluent – Attitudes urbaines ou ACT présenter des projets conjointement avec des universitaires et chercheurs avec lesquels ils sont en contact et dans des relations de coopération déjà étroites.

- des projets émanant de bureaux d'études, seuls ou groupés. La proposition émanant de la Fondation des Villes, celles qu'ont élaborées les groupements qui se sont constitués autour de M. Rochas et d'ACR ou au sein de Mediaconstruct et d'Edibatec en sont des illustrations.

- d'organisations professionnelles. C'est celui qui émane de l'ARPAE.

C'est l'image d'un milieu très inter-connecté que nous renvoient ces propositions, tant en termes géographiques (connexions intra- et internationales) qu'en termes personnels et institutionnels. Ainsi retrouve-t-on quatre mêmes personnes au sein des équipes constituées autour de trois propositions (M. Rochas sur les propositions 7 et 10 ; B. Longhi, P. Poggi et B. Slama sur les propositions 10 et 11). Par ailleurs, Cyrille Simonnet, qui participe à la propo-

sition 8 avec la Fondation Braillard, est aussi cité comme membre du conseil scientifique de la proposition 9, déposée par Philippe Potié, de l'École d'architecture de Grenoble.

Certaines équipes de recherche sont elles aussi parties prenantes de plusieurs réponses : PAVE participe au projet 1 par sa composante bordelaise et au projet 18 par sa composante toulousaine, pérennisant ainsi des coopérations antérieures entre chercheurs. Le CRESSON, qui est au centre du projet 2 sur les nouveaux profils professionnels de concepteurs lumière et designers sonores, participe aussi à la réflexion de CRISTO et de ses partenaires britanniques sur le développement durable. Le TMU s'associe au LATTs pour une proposition impliquant plusieurs de ses membres, tandis qu'un chercheur de ce laboratoire contribue au travail de l'équipe du CSTB sur la coopération inter-professionnelle autour des outils de gestion de l'information. Il en est de même avec l'INSA de Lyon qui est, dans le cadre de l'UMR 5600, auteur du projet 16 sur la métropole lyonnaise, mais vient aussi alimenter le vaste réseau franco-suisse animé par la Fondation Braillard de Genève, aux côtés entre autres de l'IUG de Grenoble, de l'Université de Genève (Institut d'architecture et Département de Sociologie) et de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich (projet 8). La forte polarité Suisse - Rhône-Alpes que l'on voit s'instaurer est d'ailleurs confirmée par la proposition sur la réhabilitation, élaborée par Ph. Potié, de l'École d'architecture de Grenoble, et qui fait elle aussi état de collaborations avec l'Institut d'architecture de l'Université de Genève et avec l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne, outre ses liens avec le Politecnico de Turin.

Les collaborations internationales à visée comparative, auxquelles incitait le texte de la consultation, trouvent un bon écho dans les projets recueillis. Huit équipes proposent, à des degrés divers, des collaborations avec des partenaires étrangers, le plus souvent européens (la Suisse est très représentée comme on l'a vu ; des collaborations sont aussi à l'œuvre avec les Britanniques, les Allemands, les Italiens) mais parfois aussi nord-américains (Québécois en partenariat avec l'équipe lyonnaise sur l'aménagement de l'agglomération lyonnaise au cours des quarante dernières années ; Canadiens mobilisant un réseau international de spécialistes ergonomes, Américains comme experts ou collaborateurs, comme par exemple J. Forester contribuant à la recherche proposée par G. Verpraet et son équipe). C'est projet par projet que peuvent être appréciées la pertinence et le réalisme de ces

collaborations mais elles semblent bien, pour la plupart, reposer sur des habitudes installées d'échanges et de réflexion conjointe.

On note, par ailleurs, une part, quoique faible, tenue par des projets émanant ou intégrant des doctorants : la proposition sur les perspectivistes repose sur un collectif de quatre doctorants du laboratoire ACS, la proposition du laboratoire Printemps s'ouvre, largement elle aussi, à des chercheurs en train d'élaborer leur thèse.

Conclusion

Compte tenu de la forte spécificité de l'objet de la consultation de recherche, on peut apprécier le fait que vingt-deux réponses aient pu être recueillies, émanant de milieux aussi diversifiés que des laboratoires d'écoles d'architecture, d'écoles d'ingénieurs ou d'universités, des bureaux d'études, des consultants ou des groupements professionnels. La focalisation des thèmes soumis à leur réflexion a permis aux auteurs d'entrer dans la matière par leur propre angle d'approche et leurs préoccupations particulières. En termes de disciplines scientifiques représentées au sein des équipes, la pluralité est, là aussi, satisfaisante : sociologues, politologues, chercheurs en architecture et en urbanisme, ingénieurs, économistes, ethnologues, ergonomes, psychologues. A part, peut-être, les juristes et les spécialistes de la gestion, toutes les spécialités concernées par la problématique proposée sont présentes. La consultation aura donc rempli l'un de ses objectifs qui était l'identification du milieu scientifique et professionnel concerné par les thèmes traités et l'élargissement du réseau Ramau à des composantes qui n'avaient pas encore été en relation avec lui. Le nombre restreint des propositions qui ont pu faire l'objet d'un financement n'affecte que peu cette dynamique d'élargissement, dans la mesure où les séminaires de suivi du programme devraient permettre de réinjecter dans le travail collectif des approches qui n'ont pu être retenues dans le noyau du programme.

En termes d'adéquation des propositions reçues, puis des propositions retenues, la consultation est fructueuse. La principale lacune, et cette consultation n'est pas le premier lieu d'un tel constat, est le manque d'approches consacrées aux cadres structurels de la coopération entre professionnels, en particulier aux aspects réglementaires (contrats, responsabilités, missions). Mais cette carence renvoie sans doute, partiellement, à la remarque précédente sur l'absence des

disciplines du droit et de la gestion dans les interlocuteurs de cet appel à propositions de recherche.

Le double mouvement de sectorisation et d'hybridation des expertises devrait, en revanche, être bien mis en lumière et illustré par diverses études de cas réalisées, soit au sein de groupes professionnels en voie de constitution, soit sur des opérations architecturales et urbaines révélatrices de ce mouvement apparemment paradoxal. De même, l'analyse de la structure des dispositifs d'action, tant à l'échelle architecturale qu'urbaine, devrait donner lieu à des typologies nouvelles, laissant toute sa place au processus de collectivisation de l'élaboration des projets et de la décision, qualifié selon les cas de gouvernance ou de forums hybrides, que les uns et les autres s'accordent à voir émerger.

4. Les propositions retenues

Le rôle des coopérations interprofessionnelles dans l'expertise et la conception des ambiances architecturales et urbaines. Designers sonores, concepteurs lumière

Mandataire :

UMR-CNRS 1563 « Ambiances architecturales et urbaines », Laboratoire CRESSON, École d'architecture de Grenoble.

Equipe de recherche :

Cécile Regnault, Sandra Fiori, co-responsable.

Durée de la recherche :

24 mois

Contact :

Cécile Regnault, Sandra Fiori
CRESSON-CERMA, École d'architecture de Grenoble
60, avenue Constantine BP 2636
38036 Grenoble cedex 2
Tél. 04 76 69 83 36
Fax. 04 76 69 83 73
cecile.regnault@wanadoo.fr
sandra.fiori@grenoble.archi.fr

Objet de la recherche :

Ce projet porte sur l'étude de deux types d'acteurs émergents : les designers sonores et les concepteurs lumière. L'intérêt de dresser une socio-graphie de ces deux groupes professionnels et d'étudier plus précisément les dispositifs et modalités de coopération interprofessionnelle auxquels ils participent est de plusieurs ordres. Sur un plan général, ces deux groupes professionnels s'inscrivent dans le processus de redistribution des compétences et modes d'intervention qui traversent aujourd'hui l'ensemble de l'aménagement architectural et urbain et qu'il convient de mieux connaître. Du point de vue de la problématique des ambiances, l'enjeu se situe dans une plus grande intégration des facteurs sonores et lumineux dans le projet architectural et urbain. Il est donc proposé d'analyser en quoi la démarche et les formes de coopération entreprises par les concepteurs lumière et les designers sonores participent de cette intégration. Basée principalement sur des terrains français, cette recherche analysera des exemples européens pour apporter un contrepoint aux caractéristiques de la situation française.

L'interprofessionnalité en actes, l'exemple des infrastructures de transport urbain

Mandataire :
GRAIN.

Equipe de recherche :
Patrice Godier, responsable scientifique,
enseignant à l'École d'architecture et de paysage
de Bordeaux,
Olivier Chadoin, enseignant à l'École
d'architecture et de paysage de Bordeaux,
Elisabeth Courdurier, GRAIN.

Durée de la recherche :
24 mois

Contact :
Elisabeth Courdurier
GRAIN
82, rue Pixérécourt
75020 Paris
Tél. 01 58 53 58 57
Fax. 01 43 58 51 80
grain.gie@wanadoo.fr

Objet de la recherche :

Nombre de projets de production architecturale et urbaine ont aujourd'hui recours à des configurations d'acteurs plus complexes qui modifient les modalités de travail et de coopération des professions de la maîtrise d'œuvre. Partant de ce constat, l'équipe se propose d'étudier les nouvelles coopérations professionnelles en actes dans un domaine particulier, celui des infrastructures de transport urbain où la dimension urbaine, voire architecturale, s'ajoute aux dimensions techniques et économiques des projets. Nous chercherons à voir comment s'articulent et se combinent entre elles les différentes logiques professionnelles en présence; comment des valeurs professionnelles spécifiques concilient les imaginaires qui les sous-tendent; quelles sont les instances de coordination et de médiation qui les régulent; qui en assure les rôles et les fonctions. L'équipe appuiera son analyse sur trois types de situations françaises contrastées: des projets en cours ou en voie d'achèvement (Bordeaux et Caen); des projets achevés qui font référence (Nantes et Orléans); des projets en cours d'élaboration (dont le choix sera arrêté à l'issue d'une pré-enquête). Il s'agira, à partir de ces analyses, d'identifier les orientations de la commande et son poids dans la constitution du système d'acteurs, d'évaluer les modes de coopération interprofessionnelle (modes de travail et stratégies des maîtres d'œuvre), d'évaluer la position de chaque partenaire dans le processus et les effets sur le produit. L'équipe souhaite également mettre en perspective les situations analysées en France avec d'autres projets d'infrastructures de transports publics urbains développés en Europe (Porto, Nottingham et Berlin). L'analyse portera sur la relation entre approche technique et approche urbanistique, sur le rapport entre ingénierie et autres professionnels et sur les savoir-faire mobilisés. Ce travail sera réalisé, pour chaque pays, en étroite collaboration avec des experts du domaine.

Nouvelles expertises en « construction durable ; émergence, coopération et intégration dans la conception

Mandataire :

CRISTO-CNRS, Université Pierre Mendès-France
en collaboration avec Faculty of the Built
Environment, University of the West of England.

Equipe de recherche :

Eric Henry, ingénieur de recherche, responsable
principal de la recherche,
Martin Symes, professeur à l'University of the
West of England, co-responsable pour la partie
anglaise.

Durée de la recherche :

24 mois

Contact :

Eric Henry
Université Pierre Mendès France
Centre de recherches CRISTO-CNRS
BP 47
38040 Grenoble cedex 9
Tél. 04 76 82 55 32
Fax. 04 76 82 58 43
Eric.henry@upmf-grenoble.fr

Objet de la recherche :

Cette recherche consistera à conduire simultanément, en France et en Angleterre, des analyses et des observations comparatives sur l'émergence et la constitution de nouvelles « expertises » en construction durable à partir d'opérations de construction « démonstratives » inscrites dans des projets d'aménagement importants et à partir de la constitution de nouvelles compétences dans le milieu de l'ingénierie et de l'architecture.

Après une confrontation exploratoire de la problématique avec les notions et les pratiques à l'œuvre aux Pays-Bas la recherche se déploiera dans deux directions :

– des enquêtes par questionnaires auprès d'une large sélection de professionnels en architecture, ingénierie, construction, gestions des "facilities", gestion de projets de construction ou d'aménagement orientés qualité environnementale ou développement durable ; l'enquête sera menée sous le contrôle d'un Comité de supervision par pays et à partir de l'identification de réseaux d'experts en cours de constitution.

– des études de cas de projets importants ou démonstratifs, comprenant recueil de documentation, visites, interviews des acteurs principaux. La méthode d'enquête visera d'abord à faire émerger quelques figures ou modèles d'analyse et d'intervention. La méthode d'observation et d'enquête en situation sera privilégiée.

On s'interrogera et l'on comparera les origines disciplinaires et les itinéraires de formation des membres de ce nouveau champ d'expertise peu ou pas institutionnalisés. On repérera également les règles générales et règlements utilisés, les outils techniques et les méthodes d'analyse, les processus de légitimation, tous éléments dans lesquels sont inscrits les expertises ou les savoir en situation d'action.

On distinguera les expertises *spécialisées* ou « techniques », en général ponctuelles, et les expertises *généralistes* relevant simultanément du pilotage ou du management de projets complexes : à ce propos, on essaiera de valider la notion « *d'expert-manager* ». On étudiera également les niveaux de responsabilités assumées par les experts et leurs rémunérations au cours des phases successives de processus « tourbillonnaire » de planification/conception/construction/utilisation (progression par phases et rétro-actions dans des contextes nouveaux et peu stabilisés).

La méthodologie sera développée en commun, puis mise en œuvre dans les deux pays, et un rapport conjoint sera rédigé à la fin de la recherche. Les projets choisis dans les deux pays seront de nature et de dimension comparables.

L'espace public comme opérateur de coopération interprofessionnelle dans les interventions urbaines

Mandataire :
Laboratoires TMU et LATTS.

Equipe de recherche :
Alain Bourdin, responsable de la recherche,
Nadia Arab.

Durée de la recherche :
24 mois

Contact :
Alain Bourdin, Nadia Arab
ARDU - Institut Français d'Urbanisme
4, rue Alfred Nobel, Cité Descartes
77420 Champs-sur-Marne
Tél. 01 64 68 91 62
Fax. 01 64 68 96 87
bourdin@msh-paris.fr
nadia.arab@mail.enpc.fr

Objet de la recherche :

Les opérations urbaines ne se caractérisent pas simplement par une différence d'échelle avec la production architecturale. Elles entretiennent avec le contexte dans lequel elles se développent un type de relation différent et la nature des objets produits, qui varie beaucoup plus, y tient un rôle central. Toute recherche sur la coopération dans la production urbaine doit donc partir des objets produits et des caractéristiques du contexte. C'est pourquoi il a été choisi d'analyser la production de l'espace public dans des contextes différents comme terrain pour étudier les coopérations interprofessionnelles dans les opérations urbaines. En effet, l'espace public n'est pas un produit comme un autre, mais l'élément central, actuellement en France du moins, de la production urbaine, à travers lequel s'expriment les évolutions, les contradictions, les tensions, les innovations de l'ensemble de cette production. Il est donc un lieu privilégié pour étudier les modalités actuelles de mobilisation, de gestion et de partage des compétences professionnelles. Cette recherche offre également l'occasion de caractériser des types d'intervention urbaine, à partir du rôle de l'espace public et des coopérations qui se nouent autour de sa production. Deux démarches sont retenues : une enquête auprès d'environ trente professionnels (concepteurs, techniciens, administratifs, politiques...); l'étude détaillée de quatre ou cinq cas. Pour les études de cas, sont envisagées : Nantes (en particulier l'opération de l'île de Nantes), Roubaix, une petite opération à Genève, etc.

La médiation de l'expérience dans la production des opérations immobilières complexes

Mandataire :

Laboratoire Espaces Travail (LET), École d'architecture Paris-La Villette.

Equipe de recherche :

Michael Fenker, ingénieur de recherche, LET, responsable scientifique,
François Lautier, enseignant-chercheur à EAPLV, LET,
Bruno Michel, Quatre Plus,
Denis Plais, enseignant-chercheur, EA de Lyon, LET.

Durée de la recherche :

24 mois.

Contact :

Michael Fenker
Laboratoire Espaces Travail (LET)
École d'architecture Paris-la-Villette
144, avenue de Flandre - 75019 Paris
Tél. 01 53 72 84 63
Fax. 01 53 72 84 78
mfenker@paris-lavillette.archi.fr

Objet de la recherche :

La notion d'expérience conduit à une autre façon d'étudier comment les savoirs sont distribués dans les systèmes d'acteurs en s'affranchissant des découpages a priori entre les catégories professionnelles qu'impose souvent la notion de compétence. Cette recherche aura pour objet d'étudier l'expérience comme support de coopération entre les acteurs de la production des opérations immobilières complexes, comme processus de mobilisation et de production de connaissances collectives.

Deux axes d'analyse seront privilégiés :

- celui de la perméabilité des connaissances, c'est-à-dire la façon dont l'expérience partagée peut constituer un terrain de médiation et de compréhension entre les acteurs, par-delà les clivages traditionnels liés notamment aux compétences respectives ;
- celui de la mobilisation des expériences respectives de ces deux types de professionnels au fur et à mesure du déroulement des opérations immobilières.

Trois opérations complexes seront étudiées : le centre hospitalier d'Annecy, le Technocentre II à Guyancourt, un palais de justice en cours de rénovation. La méthode s'appuiera principalement sur des entretiens semi-directifs auprès des acteurs-clés de ces réalisations et privilégiera le rapprochement entre leurs expériences professionnelles passées et les enjeux qu'ils discernent quant à l'opération sur laquelle ils interviennent actuellement.

Etat de la construction et de la spécification de l'expertise des programmistes

Mandataire :
Affluent – Attitudes Urbaines.

Equipe de recherche :
Nathalie Mercier, responsable scientifique,
Caroline Gerber, Jacques Allégret.

Durée de la recherche :
18 mois

Contact :
Caroline Gerber
Attitudes Urbaines
44, rue des Vinaigriers - 75010 Paris
Tél. 01 40 34 75 75
Fax. 01 40 34 99 80
caroline.gerber@attitudesurbaines.fr

Objet de la recherche :

L'activité de programmation architecturale et urbaine est assurée par des individus aux formations, trajectoires et expériences très diverses. Ils exercent :
– comme salariés intégrés dans des administrations d'état ou territoriales, dans des structures de maîtrise d'ouvrage, dans des bureaux d'étude techniques disposant d'un département de programmation ou dans des sociétés de programmation ou parfois d'audit ;
– ou comme professionnels indépendants, libéraux ou en société, qui se désignent et reconnaissent comme programmistes. A ce titre, ils œuvrent à la consolidation de leur métier et à l'ouverture de leur marché en travaillant à la reconnaissance de leur utilité sociale et de leur profession émergente.

Après avoir mieux reconnu la « matérialité » de cette activité et sa place dans les processus de production architecturale ou urbaine, le questionnement portera sur la nature de l'expertise des programmistes, telle que ces derniers la perçoivent, l'affichent et la spécifient, à la rencontre de la demande d'assistance des maîtres d'ouvrage d'une part, et à la rencontre des autres expertises complémentaires ou concurrentes, d'autre part.

**Institution des expertises urbaines
dans la construction
de l'action publique ; retour sur
la métamorphose urbaine lyonnaise
depuis les années 1960**

Mandataire :
ENTPE/Laboratoire RIVES, INSA de Lyon,
IEP de Lyon.

Equipe de recherche :
Fabrice Bardet, responsable scientifique,
Jean-Yves Toussaint, Marcus Zepf.

Durée de la recherche :
18 mois.

Contact :
Fabrice Bardet,
Jean-Yves Toussaint, Formequip, UMR 5600
Rue Maurice Audin
69518 Vaulx-en-Velin cedex
Tél. 04 72 04 71 65
Fax. 04 72 04 72 80
bardet@entpe.fr
toussaint@insa-lyon.fr

Objet de la recherche :

La présente proposition de recherche doit permettre de replacer les modes contemporains d'action publique dans la perspective longue d'évolutions touchant la population des experts, comme les formes et activités d'expertise, à l'œuvre depuis plusieurs décennies.

En revenant sur le terrain de l'agglomération lyonnaise depuis la fin des années 50, il s'agira de remettre en perspective les évolutions d'un modèle « technocratique » de l'action publique urbaine à la française.

Trois grands axes problématiques structurent la recherche : le questionnement du concept de « gouvernance », une interrogation sur la possible apparition d'un marché des études urbaines ouvert et concurrentiel à partir de la fin des années 60, une réflexion sur l'évolution du statut même d'expert.

Les opérations étudiées sont celles qui ont abouti à Lyon depuis 30 ans à l'engagement d'actions publiques d'aménagement urbain, centrales pour le fonctionnement et le développement de la ville : le centre d'échanges de Perrache, le centre d'affaires de la Part-Dieu, le métro, etc. Une double enquête sera réalisée en vue d'identifier et de catégoriser les types d'experts intervenants, puis par le biais d'entretiens d'explicitation auprès de ces derniers, d'identifier les stratégies de constitution de l'expertise et de conquête du marché par les différents experts.

5. Tableau récapitulatif des propositions reçues

N°	Titre du projet	Responsables	Equipes
1	L'interprofessionnalité en actes, l'exemple des infrastructures de transports urbain	Elisabeth Courdurier Patrice Godier	GRAIN, École d'Architecture et des Paysages de Bordeaux, PAVE
2	Le rôle des coopérations interprofessionnelles dans l'expertise et la conception des ambiances architecturales et urbaines.	Designers sonores, concepteurs lumière Cécile Regnault Sandra Fiori	CRESSON/CERMA
3	Nouvelles expertises en « construction durable ». Emergence, coopération et intégration dans la conception. Comparaison France/ GB.	Eric Henry Martin Symes	CRISTO-CNRS University of the West of England
4	Les groupements inter-professionnels de maîtrise d'œuvre et d'aménagement du cadre bâti dans le secteur de l'économie sociale solidaire.	Sophie Szpirglas	ARPAE, association de réflexion sur la profession d'architecte
5	L'espace public comme opérateur de coopération interprofessionnelle dans les interventions urbaines.	Alain Bourdin Nadia Arab	ARDU (Laboratoires TMU et LATTS)
6	Les équipes interprofessionnelles comme systèmes d'acteurs dans le projet urbain : juxtaposition ou intégration ?	Loïc Rousselot	GERS
7	Un métier en mouvement dans un environnement complexe.	Michel Rochas	CAMO (Conseil et Assistance aux Maîtres d'ouvrage)
8	La durabilité dans le projet urbain : renouvellement des modalités de coopération interprofessionnelle. Une étude comparative entre la France et la Suisse.	Bruno Vayssière	Fondation Braillard, Architectes avec INSA Lyon IUG Grenoble
9	Transformation de la figure de l'expert dans les activités de reprise des cadres bâtis en Europe (France, Italie, Suisse).	Philippe Potié	École d'architecture de Grenoble, avec Institut d'architecture de Genève, département polytechnique de Turin, Lausanne
10	Place et impact des NTIC pour les coopérations interprofessionnelles des experts du bâtiment.	Bruno Slama	Médiaconstruct
11	Pratiques professionnelles et impacts des services en ligne.	Bernard Longhi	EDIBATEC Réalisation BLC consultants

N°	Titre du projet	Responsables	Equipes
12	La médiation de l'expérience dans la production des opérations immobilières complexes.	Michael Fenker	Laboratoire Espaces Travail (LET), École d'architecture Paris-La Villette
13	L'ergonome, l'humain et le bureau. Emergence internationale d'un nouveau membre de l'équipe de conception et de gestion de l'environnement du bureau. Comparaison France Allemagne, GB, USA, Canada.	Pierre Goumain	DesignErgo Inc
14	Transferts et interprofessionnalité universitaire, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage occasionnelle.	Didier Demazière	Laboratoire Printemps, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
15	Etat de la construction et de la spécification de l'expertise des programmistes.	Caroline Gerber	Attitudes Urbaines
16	Institution des expertises urbaines dans la construction de l'action publique. Retour sur la métamorphose urbaine lyonnaise depuis les années 1960.	Fabrice Bardet	Formequip, UMR 5600 avec INSA Lyon, IEP Lyon, Université Québec Montréal
17	Expertise et développement urbain ; analyse des relations entre coordination d'experts et délibération sociale.	Gilles Verpraet	SMASH, avec IFRESI Lille, Cornell University (USA)
18	Les transformations du marché des bâtiments agricoles. De l'influence d'un dispositif incitatif (les CTE) sur les stratégies et coopérations interprofessionnelles.	Nicolas Golovtchenko	CERTOP-CNRS (UMR 5044) École d'architecture de Toulouse
19	Les représentations graphiques dans les cadres actuels de production du bâti. Les experts de l'image. Illustrateurs ou concepteurs.	Pierre Chabard Bénédicte Grosjean	Laboratoire A.C.S. Laboratoire T.H.A.V. (Louvain)
20	De nouveaux territoires d'expertise et de coopération : les espaces en transformation (Paris, Ile-de-France, Brezoi, Sheffield, Dakar).	Sylvaine Bulle	ACT Consultants
21	Outil de gestion de l'information et interprofessionnalités dans la ville : spécificités françaises et perspective européenne.	Taoufik Souami	Laboratoire des Mutations Techniques et Sociales – CSTB
22	Nouvelles expertises dans la conception d'ouvrages verts.	Jean-Roland. Barthélemy, Marguerite Rigaud	Fondation des Villes

Mise en page
Pierre Dusser

Achévé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie
Isiprint, à Paris,
le 15 septembre 2003.

Imprimé en France

© Puca, Paris, 2003.